



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلًا من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

STATISTIQUE GÉNÉRALE

DE LA

TÉLÉPHONIE

DRESSÉE

D'APRÈS DES DOCUMENTS OFFICIELS

PAR LE

BUREAU INTERNATIONAL DES ADMINISTRATIONS TÉLÉGRAPHIQUES

Année 1900



BERNE

BUREAU INTERNATIONAL DES ADMINISTRATIONS TÉLÉGRAPHIQUES

1902

Statistique des communications

Objets de la statistique	Allemagne	Autriche	Belgique	Bosnie-Herzégovine	Bulgarie
	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat
I. Réseaux urbains.					
a. Nombre de réseaux	2.411 ¹⁾	266 ¹⁾	17	1 ¹⁾	6 ¹⁾
b. Longueur en kilomètres des lignes {	aériennes	46.651 ²⁾	—	—	17 ²⁾
	souterraines	653	—	—	3
Totaux	47.304	—	—	17	135
c. Développement en kilomètres des fils {	aériens	320.281 ²⁾	52.008	45.394 ¹⁾	133
	de réserve	24.839	—	—	9
	souterrains {	171.113 ⁴⁾	57.977	184 ²⁾	—
	de réserve	95.135	—	—	—
Totaux	611.368	109.985 ²⁾	45.578 ²⁾	142 ²⁾	552
II. Circuits interurbains.					
a. Nombre de circuits {	intérieurs {	2.168 ¹⁾	—	—	—
	à fil simple	2.929 ⁵⁾	86	94 ⁴⁾	—
	à fil double	36 ⁶⁾	19	22 ⁵⁾	—
internationaux	—	—	—	—	—
Totaux	5.133	105	116 ⁶⁾	—	5
b. Longueur des lignes {	aériennes	31.865	9.228	—	—
	souterraines	170 ⁷⁾	—	—	—
	sous-marines	42 ⁸⁾	—	—	—
Totaux	32.077	9.228	—	—	748 ⁶⁾
c. Développement des fils {	aériens	130.875	18.439	14.440	—
	souterrains	7.997	—	—	—
	sous-marins	51	—	—	—
Totaux	138.923	18.439	14.440 ⁷⁾	—	1.488
III. Stations et postes.					
a. Nombre de stations centrales	2.437	198	101	1	7
b. Nombre de cabines publiques	16.612	520	104 ⁸⁾	3	12
c. Nombre de postes d'abonnés	286.745	31.902	17.159 ⁹⁾	79 ⁴⁾	445
Totaux	305.794	32.620	17.364 ¹⁰⁾	83	464
IV. Personnel.					
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	—	—	40 ¹¹⁾	— ⁵⁾	—
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints . . .	—	—	30 ¹²⁾	1	—
	—	—	1 ¹³⁾	— ⁶⁾	—
	—	—	17 ¹⁴⁾	1	— ⁸⁾
	—	—	197 ¹⁵⁾	1 ⁷⁾	—
	—	—	211 ¹⁶⁾	3 ⁸⁾	—
	—	—	—	— ⁹⁾	—
Totaux	—	2.521 ³⁾	496	6	—
V. Conversations urbaines.					
a. D'abonné à abonné	593.884.242	91.722.247	37.769.259 ¹⁷⁾	52.822	—
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	1.073.583	368.223 ⁴⁾	50.589 ¹⁸⁾	231 ¹⁰⁾	—
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	9.927	70.312 ⁵⁾	2.982 ¹⁹⁾	13 ¹¹⁾	—
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné	—	—	—	—	1.394
e. Télégrammes téléphonés {	départ	1.489.013 ¹⁰⁾	563.011 ¹⁾	854.152 ²⁰⁾	1.609 ¹²⁾
	arrivée	966.276 ¹⁰⁾	607.866 ⁶⁾	621.363 ²⁰⁾	1.692 ¹²⁾
Totaux	597.423.041	93.331.659	39.298.345	56.367	1.394
VI. Conversations interurbaines.					
Nombre de conversations	93.533.314 ¹¹⁾	1.930.936	655.592 ²¹⁾	—	32.299
VII. Recettes.					
A. Conversations urbaines.					
a. Abonnements	Fr. —	Fr. 3.470.433 ¹⁾	Fr. 3.419.336 ²²⁾	Fr. 9.319 ¹⁴⁾	Fr. 42.289
b. Conversations sous V. b. c. d. e.	—	1.929.113	13.869 ²³⁾	381	—
c. Recettes diverses	— ¹²⁾	—	761 ²⁴⁾	—	—
Totaux	—	1.379.602	794.200 ²⁵⁾	—	32.155
B. Conversations interurbaines.					
a. Taxes des conversations	—	—	32.928 ²⁶⁾	—	—
b. Recettes diverses	—	—	—	—	—
Totaux	—	6.779.148 ³⁾	4.261.094	9.700	74.444
VIII. Dépenses.					
a. Etablissement antérieur à l'année courante					
—	—	1.089.082 ³⁾	24.934.368 ²⁷⁾	39.482	— ⁹⁾
b. Dépenses de l'année courante {					
Personnel	— ¹²⁾	2.219.747	598.500 ²⁸⁾	3.432	— ⁹⁾
Matériel	—	285.614	492.404 ²⁸⁾	4.245	12.600
Totaux	—	2.505.361 ⁸⁾	1.090.904	7.677	12.600

téléphoniques, année 1900.

Cochinchine, Cambodge et Bas-Loas	Dahomey et dépendances	Danemark		Espagne			France	Grande-Bretagne et Irlande
		Exploitation par l'Etat ¹⁾	Exploitation par des C ^{tes} privées ¹⁾	Exploitation par l'Etat	Exploitation par le „Crédit Mercantil“	Exploitation par plusieurs Compagnies		
4 ¹⁾	1 ¹⁾	— ²⁾	75 ³⁾	12 ¹⁾	—	55 ⁴⁾	1.199	—
72	1 ²⁾	— ²⁾	8.050	159	—	8.551	11.629	—
55	—	— ²⁾	54	—	—	—	5.634	—
127	1	—	8.104	159	—	8.551	17.263	—
510 ²⁾	2	—	60.257 ¹⁰⁾	518	—	38.523	53.698	—
—	—	— ²⁾	68 ¹⁰⁾	—	—	721	1.609	—
603 ³⁾	—	— ²⁾	23.334 ¹¹⁾	—	—	—	186.211	—
17	—	— ²⁾	11.631 ¹¹⁾	—	—	—	50.156	—
1.130	2	—	95.290	518	—	39.244	291.674	—
—	1 ³⁾	—	236 ¹⁰⁾	—	—	—	5	2 ²⁾
4 ⁴⁾	—	20 ³⁾	103 ¹⁰⁾	—	15	—	1.996	1.109 ²⁾
—	—	5 ⁴⁾	5	—	—	—	30	5 ³⁾
4	1	25	344	—	15	—	2.031	1.116
6	192 ⁴⁾	1.994	7.008	—	2.089	—	27.678	15.156
—	—	—	—	—	—	—	120 ¹⁾	258 ⁴⁾
—	2 ⁵⁾	180 ⁵⁾	180	—	—	—	124	143 ⁵⁾
6	194	2.174	7.188	—	2.089	—	27.922	15.557
48	237	4.908	13.655	—	6.915	—	102.151	58.984
—	—	—	—	—	—	—	5.726	2.528
—	2	255	48	—	—	—	483	299
48	239	5.163	13.703	—	6.915	—	108.360	61.811 ⁶⁾
4	—	53	409	12	—	55	1.206	—
4	6	151	956 ¹²⁾	—	21	31	1.759	—
300 ⁵⁾	—	257	26.403	181	—	17.761	69.515	—
308	6	461	27.768	193	21	17.847	72.480	—
— ⁶⁾	—	—	46	—	—	—	32	—
—	—	—	121	—	—	—	137	—
—	—	—	4	—	—	—	—	—
—	—	—	23	—	—	—	332	—
—	—	—	337	—	—	—	433	—
6 ⁷⁾	—	—	1.097 ¹³⁾	—	—	—	2.931 ²⁾	—
—	—	—	63	—	—	—	78 ³⁾	—
6 ⁸⁾	—	—	1.691	—	—	—	3.943	—
79.756	—	—	—	—	—	—	184.043.800	38.879 ⁷⁾
46 ⁹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	48.902.000	—	—	—	139.449 ⁴⁾	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	1.397.213	—
943 ¹⁰⁾	—	—	—	—	—	—	1.421.890	—
80.745	—	—	48.902.000	—	—	—	187.002.352	—
56.340	231	322.000	3.352.000	—	—	—	5.953.543	9.040.197 ¹²⁾
Fr. 18.798 ¹¹⁾	Fr. —	Fr. —	Fr. 2.843.100	Fr. —	Fr. —	Fr. 2.688.083	Fr. 13.721.922	Fr. —
23	— ⁷⁾	— ⁷⁾	204.300	—	—	10.424	—	3.975 ⁹⁾
—	—	—	63.300	726.950 ²⁾	—	—	—	—
—	464	327.700	286.500	—	—	—	4.226.148	5.619.300 ¹⁰⁾
—	—	—	3.500	—	—	—	—	54.925 ¹¹⁾
18.821	464	327.700	3.400.700	726.950	—	2.698.507	17.948.070	5.678.200
110.500	— ⁸⁾	— ⁸⁾	16.009.700	—	—	—	—	—
19.250	— ⁸⁾	— ⁸⁾	—	—	—	—	5.396.617	—
3.750	— ⁸⁾	— ⁸⁾	3.379.500	—	—	—	9.336.625	—
23.000	—	—	3.379.500	—	—	—	14.733.242	—

Statistique des communications

Objets de la statistique	Hongrie		Indes britanniques		Indes néerlandaises
	Exploitation par l'Etat	Exploitation par des C ^{tes} privées	Exploitation par l'Etat ¹⁾	Exploitation par des C ^{tes} privées ²⁾	Exploitation par des C ^{tes} privées ¹⁾
I. Réseaux urbains.					
a. Nombre de réseaux	49 ¹⁾	1 ¹⁾	313 ²⁾	7 ²⁾	39 ²⁾
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes	2.201	32	1.176	2.097	8.380
	44	—	—	—	6
Totaux	2.245	32	1.176	2.097	8.386
c. Développement en kilomètres des fils { aériens	21.584 ²⁾	—	5.482	—	14.427 ²⁾
	528 ²⁾	—	12	—	198
	7.034	—	—	—	—
	7.390	—	—	—	—
Totaux	36.536	32	5.494	—	14.625
II. Circuits interurbains.					
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple	23 ²⁾	—	—	—	5 ¹⁾
	51 ⁴⁾	—	—	—	4 ¹⁾
	9 ²⁾	—	—	—	—
Totaux	83	—	—	—	9
b. Longueur des lignes { aériennes	8.490	—	—	—	1.263
	—	—	—	—	—
Totaux	8.490	—	—	—	1.263
c. Développement des fils { aériens	29.750	—	—	—	2.387
	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—
Totaux	29.750	—	—	—	2.387
III. Stations et postes.					
a. Nombre de stations centrales	552 ²⁾	1	46	17	72
b. Nombre de cabines publiques	170	1	7	4	46
c. Nombre de postes d'abonnés	14.845	45	949	2.236 ²⁾	3.536
Totaux	15.567	47	1.002	2.257	3.654
IV. Personnel.					
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	—	—	—	—	16
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints	—	—	—	6	49
	—	—	—	4	2
	—	—	—	8	21
	—	1	—	33	194 ²⁾
	—	1	—	44 ¹⁰⁾	177 ²⁾
	—	—	—	9	10
Totaux	—	2	—	104	469
V. Conversations urbaines.					
a. D'abonné à abonné	37.098.324	37.000	—	5.140.027	4.293.255 ⁷⁾
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	99.227	—	—	—	11.803
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	—	—	—	—	4.000
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné	—	—	—	—	4.000
e. Télégrammes téléphonés { départ	73.929	—	—	—	—
	81.294	—	—	—	—
Totaux	37.352.774	37.000	—	5.140.027	4.313.058
Nombre de conversations	482.511 ²⁾	—	—	—	18.976
VII. Recettes.					
A. Conversations urbaines. a. Abonnements	Fr. 2.272.028	Fr. 31.422	Fr. 257.803 ¹²⁾	Fr. 276.227 ¹¹⁾	Fr. 1.019.716 ²⁾
	19.770	—	—	882 ¹¹⁾	586
	—	—	—	21.224 ¹²⁾	35.309 ²⁾
B. Conversations interurbaines. a. Taxes des conversations	702.696	—	—	—	159.617
b. Recettes diverses	—	—	—	—	—
Totaux	2.994.494	31.422	257.803	298.333	1.215.228
VIII. Dépenses.					
a. Etablissement antérieur à l'année courante	—	14.100	— ²⁾	159.125 ¹²⁾	1.469.435 ¹⁰⁾
b. Dépenses de l'année courante { Personnel	—	1.100	—	136.389 ¹²⁾	719.520
	—	780	—	49.137	104.911
Totaux	—	1.880	—	185.526¹²⁾	824.431

téléphoniques, année 1900.

Japon	Luxembourg	Natal	Norvège		Nouvelle-Calédonie	Nouvelles-Galles du Sud, 1899	Nouvelles-Galles du Sud, 1900
			Exploitation par l'Etat ¹⁾	Exploitation par des C ^{tes} privées ¹⁾			
20	83 ¹⁾	2	20 ²⁾	200	1 ¹⁾	15	22
2.168	86	62	—	6.812	16	—	—
34	—	—	—	11 ¹¹⁾	—	—	—
2.202	86	62	—	6.823	16	—	—
64.478 ²⁾	964 ²⁾	429	16.977	32.851 ¹²⁾	105	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
27.845 ²⁾	—	—	21.033	134 ¹³⁾	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
92.323	964	429	38.010	32.985	105 ²⁾	—	—
—	137	391	—	—	—	—	—
56 ⁴⁾	29	66	—	—	1	—	—
—	2 ²⁾	—	2 ⁴⁾	—	—	—	—
56	168	457	2	—	1	—	—
970	929	—	—	11.700	170	—	—
—	—	—	—	2	—	—	—
—	—	—	—	43	—	—	—
970	929	—	—	11.745 ¹⁴⁾	170	—	—
8.546 ²⁾	2.529 ⁴⁾	—	22.301	19.281	170	—	—
—	—	—	—	201	—	—	—
—	—	—	524	204	—	—	—
8.546	2.529	—	22.825	19.686 ¹⁴⁾	170	—	—
25 ²⁾	83	2	119 ²⁾	541	2	38	45
74	130	—	664 ⁷⁾	1.197	1	34	42
19.125	1.819	—	14.697	18.681	95	10.119	12.197
19.224	2.032	2	15.480	20.419	98	10.191	12.284
— ²⁾	—	—	—	—	—	— ¹⁾	— ¹⁾
21	—	—	2	213	—	3	4
161	—	3	5	11	—	1	2
—	—	3	26 ²⁾	180	—	42	64
812 ²⁾	—	4	157 ²⁾	—	—	—	—
1.559 ²⁾	—	6	258	750	3	217 ²⁾	267 ²⁾
113 ¹⁰⁾	—	—	8	183	—	4	8
2.666	—	16	456	1.337	3	267	345
65.599.336 ¹¹⁾	1.981.388	—	10.593.832	34.260.324	205.200	—	—
41.619 ¹²⁾	22.458 ²⁾	—	8.890	819.704	105	—	—
—	—	—	150	29.866	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
76.890 ¹³⁾	4.324 ⁷⁾	—	2.463	53.013	137	—	—
10.030 ¹³⁾	2.507 ⁷⁾	—	2.287	45.703	141	—	—
65.727.875 ¹⁴⁾	2.010.677	—	10.607.622	35.208.610	205.583	—	—
816.712 ¹⁵⁾	969.324	—	1.486.497 ²⁾	2.241.142 ¹⁵⁾	758	—	—
Fr. 2.388.562 ¹⁶⁾	Fr. 121.848 ²⁾	Fr. —	Fr. 541.862	Fr. 986.682	Fr. 8.666	Fr. 1.450.291	Fr. 1.701.042 ²⁾
24.262	14.183 ²⁾	—	17.200	109.820	122	—	—
663.656 ¹⁷⁾	9.993 ¹⁰⁾	41.157 ²⁾	787.669	60.939 ¹⁶⁾	—	65.795	81.413
724.892	—	—	1.874	53.067	2.100	—	—
—	—	—	2.516	—	—	—	—
3.803.246 ¹⁸⁾	146.024	41.157	1.349.247	1.210.508	10.888	1.516.086	1.782.455
18.200.837 ¹⁹⁾	1.623.451	19.426	— ¹⁰⁾	4.843.466 ¹⁷⁾	— ⁴⁾	—	—
385.387	— ¹²⁾	—	—	458.213	4.200	451.272	540.408
7.753.516	154.976 ¹³⁾	25.958	— ¹⁰⁾	765.129 ¹⁸⁾	— ⁴⁾	42.496	45.904
8.138.903 ¹⁸⁾	154.976	25.958	—	1.223.342	4.200	493.768	586.312

Statistique des communications

Objets de la statistique	Nouvelle-Zélande Exploitation par l'Etat ¹⁾	Pays-Bas			Roumanie Exploitation par l'Etat ¹⁾
		Exploitation par l'Etat	Exploitation municipale	Exploitation par des C ^{ies} privées	
I. Réseaux urbains.					
a. Nombre de réseaux	48	—	3 ⁸⁾	44 ¹²⁾	6
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes	877	—	25 ⁹⁾	455 ¹³⁾	539
{ souterraines	—	—	85 ⁹⁾		
Totaux	877	—	110	455	539
c. Développement en { aériens	11.066	—	25.675 ¹⁰⁾	6.805 ¹³⁾	3.045
{ de réserve	183	—			
{ souterrains { en service	—	—			
{ de réserve	—	—			
Totaux	11.249	—	25.675	6.805	3.045
II. Circuits interurbains.					
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple	—	—	—	—	1.046 ²⁾
{ à fil double	—	95 ¹⁾	—	—	112 ²⁾
{ internationaux	—	8 ²⁾	—	—	1
Totaux	—	103	—	—	1.159
b. Longueur des lignes { aériennes	—	1.615	—	—	10.114 ⁴⁾
{ souterraines	—	—	—	—	—
{ sous-marines	—	—	—	—	—
Totaux	—	1.615	—	—	10.114
c. Développement des fils { aériens	—	11.893	—	—	13.823 ⁵⁾
{ souterrains	—	—	—	—	—
{ sous-marins	—	—	—	—	—
Totaux	—	11.893	—	—	13.823
III. Stations et postes.					
a. Nombre de stations centrales	48	50 ⁸⁾	3	51	157 ⁶⁾
b. Nombre de cabines publiques	458	70	38	111	1.019 ⁷⁾
c. Nombre de postes d'abonnés	8.210	— ⁴⁾	7.462	9.816	1.516 ⁸⁾
Totaux	8.716	120	7.503	9.978	2.692
IV. Personnel.					
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	—	— ⁵⁾	—	—	—
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints	—	—	14	—	—
Ingénieurs	—	—	—	—	—
Chefs d'équipe et monteurs	—	—	20	127 ¹³⁾	— ⁹⁾
Ouvriers	—	—	28	—	—
Téléphonistes	—	150 ⁸⁾	106	—	—
Facteurs	—	—	6	—	—
Totaux	—	150	174 ¹¹⁾	127	—
V. Conversations urbaines.					
a. D'abonné à abonné	—	—	16.016.835	10.286.154	1.318.720
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	—	—	50.265	25.781	5.411
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	—	—	—	—	—
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné	—	—	—	—	—
e. Télégrammes téléphonés { départ	—	—	109.464	66.094	30.254
{ arrivée	—	—	72.448	36.997	30.029
Totaux	—	—	16.249.012	10.415.026	1.384.414
VI. Conversations interurbaines.					
Nombre de conversations	—	762.099	—	—	204.124
VII. Recettes.					
A. Conversations urbaines. a. Abonnements	Fr. 1.227.926 ⁹⁾	Fr. —	Fr. —	Fr. — ¹⁴⁾	Fr. 188.324 ¹⁰⁾
b. Conversations sous V. b. c. d. e.	—	—	—	—	153.082
c. Recettes diverses	—	—	—	—	3.166
B. Conversations interurbaines. a. Taxes des conversations	—	577.530	—	—	— ¹¹⁾
b. Recettes diverses	—	—	—	—	—
Totaux	1.227.926	577.530	—	—	344.572
VIII. Dépenses.					
a. Etablissement antérieur à l'année courante	—	3.890.352 ⁷⁾	—	—	—
b. Dépenses de l'année courante { Personnel	—	197.713	—	—	— ¹²⁾
{ Matériel	—	894.707	—	—	—
Totaux	—	1.092.420	—	—	—

téléphoniques, année 1900.

Russie		Sénégal	Suède			Suisse	Tunisie	Victoria
Exploitation par l'Etat	Exploitation par des C ^{ies} privées	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par des C ^{ies} privées	Exploitation par des Sociétés mu- tuelles des habitants	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat
87	12	4	150	5 ¹⁴⁾	28 ¹⁴⁾	318 ¹⁾	9 ¹⁾	6 ¹⁾
6.574	984	67	—	—	—	14.013	251 ²⁾	1.720
33	29	—	—	—	—	264 ²⁾	—	51
6.607	1.013	67	—	—	—	14.277	251	1.771
37.433	34.157	119	63.591 ¹⁾	33.508	3.263	42.157 ³⁾	351	24.866 ²⁾
1.412	817	—						
1.196	656	—						
86	5	—						
40.127	35.635	119	63.591	33.508	3.263	126.489	371	27.275
15	1	—	41	—	—	36 ¹⁾	6 ¹⁾	27 ¹⁾
4	—	—	1.050	—	—	562 ¹⁾	8 ¹⁾	130 ¹⁾
—	—	—	5	—	—	21 ¹⁾	—	—
19	1	—	1.096	—	—	619	14	157
1.484	81	—	11.755	—	—	—	—	469
—	—	—	78	—	—	—	—	—
1.484	81	—	11.833 ²⁾	—	—	—	—	469
5.401	224	—	48.395 ²⁾	12.911	492	17.800 ⁸⁾	879 ⁵⁾	1.792
—	—	—						
—	—	—						
—	—	—						
5.401	224	—	48.395 ⁴⁾	12.911	492	17.800	888	1.792
116	19	3	1.077	179	48	318	14	18
67	7	—	755	—	—	952 ⁹⁾	18	92
19.155	15.976	100	51.243 ³⁾	27.445	1.367	40.849	295	5.136 ⁵⁾
19.338	16.002	103	53.075	27.624	1.415	42.119	327	5.246
— ¹⁾	7	—	— ⁶⁾	—	—	— ¹⁰⁾	—	— ⁶⁾
72	46	—	70 ⁷⁾	—	—	84 ¹¹⁾	—	— ⁷⁾
40	69	—	22 ⁷⁾	—	—	—	—	3
—	—	—	—	—	—	—	—	6
292	319	— ¹⁾	—	— ¹⁵⁾	— ¹⁵⁾	209	— ⁶⁾	18
522	435	—	env. 1.100 ⁷⁾	—	—	512 ¹²⁾	—	166 ⁷⁾
28	17	—	" 2.700 ⁸⁾	—	—	445 ¹³⁾	—	4
—	—	—	—	—	—	2	—	—
954	893	—	—	—	—	1.252	—	197
—	—	—	131.261.200	—	—	20.878.866	240.000	5.000
—	—	—						
— ²⁾	— ²⁾	—	—	— ¹⁵⁾	— ¹⁵⁾	3.878	—	— ⁸⁾
33.867	14.799	490	399.523	—	—	111.498	—	—
33.792	9.666	389	285.911	—	—	120.777	—	—
—	—	879	131.946.634	—	—	21.115.019	245.000	—
973.961	4.877	—	4.087.551 ⁹⁾	— ¹⁵⁾	— ¹⁵⁾	4.511.753 ¹⁴⁾	60.000	— ⁸⁾
Fr. 6.828.608	Fr. —	Fr. —	Fr. 3.758.045 ¹⁰⁾	Fr. —	Fr. —	Fr. 2.376.855 ¹⁵⁾	Fr. 29.084 ⁷⁾	Fr. 1.275.118 ⁹⁾
70.920	—	3.100	—	—	—	1.040.151 ¹⁶⁾	14.512	—
42.352	— ⁴⁾	—	36.424 ¹¹⁾	— ¹⁵⁾	— ¹⁵⁾	282.717 ¹⁷⁾	—	—
— ⁵⁾	—	—	1.878.140 ¹²⁾	—	—	1.594.045	5.938	—
—	—	—	—	—	—	—	—	66.830
6.941.880	—	3.100	5.672.609	—	—	5.293.768	49.534	1.341.948
11.807.036	— ⁴⁾	— ²⁾	24.815.677	— ¹⁵⁾	— ¹⁵⁾	—	— ⁶⁾	— ⁸⁾
1.586.884	— ⁴⁾	—	1.137.927	— ¹⁵⁾	— ¹⁵⁾	1.745.796	— ⁶⁾	— ⁸⁾
720.888	— ⁴⁾	—	5.327.041 ¹³⁾	— ¹⁵⁾	— ¹⁵⁾	5.369.410 ¹⁸⁾	— ⁶⁾	— ⁸⁾
2.307.772	—	—	6.464.968	—	—	7.115.206	—	—

Statistique des communications téléphoniques, année 1900.

Observations

Allemagne. — ¹⁾ Les abonnés sont desservis par des fils simples avec retour par terre; la transformation en fils doubles est en cours d'exécution. — ²⁾ Non compris 2653 fils spéciaux posés en vertu d'arrangements particuliers; ils ont une longueur totale de 2524 km., un développement de 10.736 km. et desservent 6861 postes d'abonnés. — ³⁾ Fils de bronze de 1,5 mm. — ⁴⁾ Les câbles ont 1, 3, 4, 7, 14, 27, 30, 56 ou 112 conducteurs simples et 7, 14, 28, 56, 112, 168 ou 224 conducteurs doubles; ils sont revêtus d'une armature en fil de fer ou seulement en plomb et sont posés dans des tubes en fer fondu ou dans des conduits en ciment. — ⁵⁾ Fils de bronze de 4,5, 4, 3, 2,5, 2 ou 1,5 mm. et fils doubles métalliques de 5, 4, 3 ou 2 mm. — ⁶⁾ Fils aériens. — ⁷⁾ On emploie les câbles des réseaux urbains (voir observation 4) ou des câbles spéciaux. — ⁸⁾ Câbles téléphoniques à 4 conducteurs avec isolation par une matière fibreuse et revêtement d'une armature en fils de fer ronds zingués. — ⁹⁾ Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — ¹⁰⁾ La surtaxe pour la consignation des télégrammes à expédier est de 1 pfennig par mot, au minimum 20 pfennigs. Le montant est arrondi, le cas échéant, à une somme divisible par 10. La transmission à l'abonné d'un télégramme reçu est assujettie à une surtaxe de 10 pfennigs, sans égard au nombre des mots. — ¹¹⁾ Unité de temps: 3 minutes (dans le service intérieur de la Bavière et du Wurtemberg: 5 minutes). — ¹²⁾ La réunion des postes, des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les recettes et les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique.

Autriche. — ¹⁾ En outre, 68 communications particulières et postes téléphoniques. — ²⁾ Lignes à doubles fils, 1156 km. — ³⁾ La construction, l'installation et l'exploitation du service sont entre les mains des employés du télégraphe. — ⁴⁾ 25 centimes par conversation de 3 minutes. — ⁵⁾ Y compris 23.712 phonogrammes. — ⁶⁾ 12,5 centimes sans limite du nombre des mots. — ⁷⁾ Pour renseignements concernant les tarifs, voir *Journal télégraphique* N° 8 du 25 Août 1897. — ⁸⁾ 100 francs = 95,20 couronnes.

Belgique. — ¹⁾ Fils de bronze de 1,4 mm. de diamètre. — ²⁾ A savoir: 62 km. de lignes sous-fluviales et 122 km. de lignes souterraines. Pour les lignes souterraines il est employé des câbles à isolement de papier avec gaine de plomb de 2, 4 et 6 fils de cuivre de 0,5 mm. de diamètre et 1 mm. de diamètre, un câble de 204 conducteurs de 0,75 mm. de diamètre et un câble télégraphique de 62 fils à isolement de papier. Ce dernier est employé pour relier des réseaux du groupe téléphonique de Gand. — ³⁾ Dans ce nombre sont compris 3121 km. d'installations diverses indépendantes des réseaux urbains et 108 km. de fils télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe. — ⁴⁾ Fils de bronze de 1,6, 2, 2,4 et 3 mm. — ⁵⁾ Fils de bronze de 2, 3, 3,25, 4 et 5 mm. — ⁶⁾ Y compris 56 circuits télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe. — ⁷⁾ A savoir: 11.541 km. de circuits servant soit à la téléphonie à grande distance interne, soit à la téléphonie internationale (dont 6868 km. de fils télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe) et 2899 km. de circuits servant exclusivement à la téléphonie internationale. — ⁸⁾ Ce chiffre représente non pas le nombre des cabines publiques, mais celui des bureaux publics, dont quelques-uns (les plus importants) sont pourvus de plusieurs cabines. — ⁹⁾ Ce nombre se décompose comme il suit: 1° 14.968 postes reliés directement à des bureaux centraux, dont 14.920 à l'usage des abonnés et 48 à l'usage des fonctionnaires de l'Administration des télégraphes; 3946 de ces postes sont reliés par un double fil aux bureaux centraux; les autres ne disposent que d'un fil simple. 2° 2191 postes supplémentaires raccordés à des postes primaires compris dans les 14.968 postes dont il est question ci-dessus; 2113 de ces postes supplémentaires sont à la disposition des abonnés et 78 à celle des fonctionnaires de l'Administration des télégraphes. — ¹⁰⁾ Au 31 Décembre 1900, il y avait 74 abonnés au service téléphonique interurbain interne, 11 abonnés au service international et 3 abonnés aux communications avec les services établis dans les stations de chemin de fer. — ¹¹⁾ La direction du service téléphonique est exercée par le directeur technique des télégraphes; de même, un grand nombre d'agents s'occupent cumulativement de télégraphie et de téléphonie. Les fonctionnaires et employés qui ne s'occupent pas exclusivement du téléphone sont compris dans le personnel des télégraphes (sauf le directeur technique). — ¹²⁾ Ce nombre se décompose comme il suit: 1 ingénieur, chef du réseau de Bruxelles; 2 chefs de section principaux, chefs des réseaux d'Anvers et de Gand, et 27 agents (chefs de bureau, commis-chefs, commis, commis-auxiliaires et auxiliaires) s'occupant de travaux d'écritures. Il ne comprend pas les chefs de réseau s'occupant en même temps de télégraphie. — ¹³⁾ Chef du réseau de Bruxelles. Est compris sous la rubrique „Directeurs et adjoints“. — ¹⁴⁾ Contre-maitres et brigadiers de ligne. — ¹⁵⁾ 187 hommes et 10 femmes. — ¹⁶⁾ 11 hommes et 200 femmes. — ¹⁷⁾ Chiffre approximatif établi d'après le mouvement de 2 journées ouvrables et d'un dimanche de chaque mois. — ¹⁸⁾ 1836 de ces communications ont donné lieu à double taxe. — ¹⁹⁾ Avis téléphoniques ayant pour objet d'inviter un correspondant à se mettre en communication, par la voie téléphonique, avec l'expéditeur de l'avis ou avec un tiers désigné. La taxe à percevoir pour l'avis est de 25 centimes dans le régime urbain et de 35 centimes dans le régime interurbain. — ²⁰⁾ Transmission gratuite. — ²¹⁾ A savoir: 2936 avis téléphoniques interurbains (taxe 35 centimes, voir observation 19), 434.973 communications du service intérieur (dont 370.478 de 5 minutes ou moins et 64.495 de plus de 5 minutes jusqu'à 10) et 217.683 du service international. Ce dernier chiffre représente le nombre des unités, pour lesquelles il a été échangé 151.003 communications proprement dites. — ²²⁾ Pour renseignements concernant les tarifs, voir *Journal télégraphique* N° 2 du 25 Février 1894, pages 30 et 31, et les statistiques téléphoniques des années précédentes, avec les additions suivantes. Téléphonie franco-belge: Pour une conversation de 3 minutes: 1° fr. 0,75 pour les communications originaires ou à destination du groupe téléphonique de Courtrai et des réseaux faisant partie des groupes dont les centres principaux sont situés dans les provinces du Hainaut, de Namur et du Luxembourg (1^{re} zone); 2° fr. 1,25

Statistique des communications téléphoniques, année 1900.

Observations

pour les communications originaires ou à destination des autres réseaux belges (2^e zone). Les taxes élémentaires applicables aux communications téléphoniques franco-belges échangées entre 9 heures du soir (temps de Paris) et 7 heures du matin en été ou 8 heures en hiver (même temps) sont fixées, par unité de 3 minutes, aux $\frac{3}{5}$ des taxes élémentaires normales énumérées ci-dessus. La période d'hiver comprend les mois de Novembre, Décembre, Janvier et Février. — ²³) Dont fr. 763 pour avis téléphoniques. — ²⁴) A savoir : fr. 461 pour cartes payantes et fr. 300 pour abonnements aux communications du public avec les services établis dans les stations de chemin de fer. — ²⁵) A savoir : fr. 522.488 du service intérieur (dont fr. 54.235 pour abonnements et fr. 1033 pour avis téléphoniques) et fr. 271.712 du service international, part belge (dont fr. 16.447 pour abonnements). — ²⁶) Cette somme se rapporte aux produits extraordinaires (modifications aux installations à charge des abonnés, etc.). — ²⁷) Y compris un capital de fr. 11.430.582, représentant le coût de la reprise par l'Etat des réseaux téléphoniques concédés. — ²⁸) Chiffres approximatifs.

Bosnie-Herzégovine. — ¹) Les abonnés sont desservis par des fils doubles. — ²) Dont 2 lignes jusqu'à 168 fils conducteurs. — ³) Fil de bronze de 1,5 mm. de diamètre. — ⁴) Y compris 2 postes à l'usage des fonctionnaires de l'Administration des postes et des télégraphes. — ⁵) Direction commune aux postes, télégraphes et téléphones. — ⁶) Les ingénieurs du télégraphe contrôlent aussi les installations téléphoniques. — ⁷) A titre permanent, salaire fr. 2. — ⁸) 3 femmes affectées aussi au service d'un bureau de dépôt des télégrammes. — ⁹) Commun au bureau de dépôt des télégrammes. — ¹⁰) Fr. 0,20 par conversation de 3 minutes. — ¹¹) Avis téléphonique (invitation pour la conversation), 10 centimes de taxe fixe et 1 centime par mot. — ¹²) 10 centimes par télégramme. — ¹³) Les copies des télégrammes sont remises par voie „poste restante“ ou „télégraphe restant“. — ¹⁴) A savoir : fr. 6821 pour les abonnements et fr. 2498 comme frais de première installation. — Pour les tarifs, voir *Journal télégraphique* N^o 7 du 25 Juillet 1901, page 208.

Bulgarie. — ¹) Les réseaux sont généralement à fils doubles. — ²) Fils de bronze de 2 mm. de diamètre. — ³) Câble à 12 âmes formant 6 circuits métalliques, revêtu doublement de plomb. — ⁴) Fils de fer de 4 mm. de diamètre. — ⁵) Fils de bronze de 2 et 3 mm. de diamètre. — ⁶) Dont 160 km. servent simultanément pour les services télégraphique et téléphonique (système Van Rysselberghe) et 555 km. sont destinés pour le même service, mais n'ont été employés, pendant l'année 1900, que pour le service téléphonique. — ⁷) A savoir : 16 km. de fils de fer et 1472 km. de fils de bronze (dont 338 km. de 2 mm. et 1134 km. de 3 mm.). — ⁸) Le personnel est commun avec celui des télégraphes. — ⁹) La réunion des postes, télégraphes et téléphones ne permet pas d'établir les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique.

Cochinchine, Cambodge et Bas-Laos. — ¹) Avec fil de retour (circuit métallique). — ²) Fil de fer de 3 mm., de 2 mm. et fil de bronze de 1 mm. — ³) Câble à 14 conducteurs, câble à 2 conducteurs sous gutta recouverte de plomb et câble sous papier à 56, 28 et 7 paires de conducteurs. — ⁴) Fil bi-métal de 2 mm. — ⁵) Dont 120 gratuits (postes officiels). — ⁶) Direction commune aux postes, télégraphes et téléphones. — ⁷) Dames. — ⁸) Le reste du personnel est commun aux postes, télégraphes et téléphones. — ⁹) La taxe d'une conversation de 3 minutes est fixée à 0,10 de piastre, soit environ fr. 0,25. — ¹⁰) Transmission gratuite. — ¹¹) Abonnement annuel principal (abonné relié à une station centrale) fixé à 50 piastres. Abonnement annuel supplémentaire (abonnés reliés entre eux) fixé à 20 piastres. La piastre vaut environ fr. 2,60.

Dahomey et dépendances. — ¹) Fils simples. — ²) Fil de bronze de $\frac{15}{10}$ mm. — ³) Fil simple. — ⁴) Fil de bronze de 2 mm. et une légère partie en fil de fer de 3 mm. — ⁵) Câble télégraphique à une communication. — ⁶) Le personnel du service télégraphique assure le service téléphonique. — ⁷) Le réseau urbain sert exclusivement au service officiel. — ⁸) Les dépenses téléphoniques sont comprises dans les dépenses télégraphiques.

Danemark. — ¹) Année budgétaire du 1^{er} Avril 1900 au 31 Mars 1901. — ²) Réseaux établis et exploités par des Compagnies privées. — ³) Fils de bronze de 2 à 4 mm. — ⁴) La communication avec l'Allemagne est établie par deux voies (via Kolding et via Gjedser-Warnemünde), par des fils doubles de bronze de 4 mm. Avec la Suède et la Norvège on est desservi par trois fils conducteurs doubles de bronze, savoir un de 3 mm. et deux de 4,5 mm. Les conversations téléphoniques avec la Norvège sont échangées à travers la Suède par ces derniers fils. — ⁵) Outre les câbles sous-marins exclusivement destinés pour les correspondances téléphoniques, les conducteurs disponibles des câbles sous-marins des télégraphes sont employés pour les correspondances téléphoniques. — ⁶) Personnel commun avec les télégraphes d'Etat. — ⁷) Voir statistique des Compagnies privées. — ⁸) La réunion des services télégraphique et téléphonique ne permet pas d'établir les chiffres des dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique. — ⁹) Les abonnés sont desservis tant par des fils simples que par des fils doubles. — ¹⁰) Fils de bronze de 1,25—2,5 mm. et fils d'acier de 2,75—3,55—4,31 mm. — ¹¹) Câbles à isolation de papier et de l'air, protégés par du plomb et des caissons en ciment. — ¹²) Dont 487 cabines publiques automatiques. — ¹³) Ordinairement des dames.

Espagne. — ¹) Les réseaux exploités par l'Etat ne servent qu'au service officiel. Accidentellement, il est établi, par les soins du Corps des télégraphes, des communications téléphoniques à longue distance entre Madrid, Saint-Sébastien, Saint-Idonse, etc., pour relier la capitale avec la résidence de la Cour, d'ordinaire pendant les excursions d'été ou la saison des bains; aussi, mais plus rarement, entre Madrid et d'autres endroits à l'occasion de quelque événement d'importance et pour les besoins du Gouvernement. A part les réseaux urbains et interurbains, il existe des circuits indépendants établis et exploités par des particuliers pour la communication entre deux immeubles d'un même propriétaire ou

Statistique des communications téléphoniques, année 1900.

Observations

fabricant, soit dans les villes, soit dans la campagne. Ces circuits, à fils simples en acier ou en cuivre dur, étaient en 1900 au nombre de 853 avec 2300 postes, et leur développement de fils de 4527 km. — ²⁾ Redevances au profit de l'Etat, à savoir : fr. 53.892 du „Crédit Mercantil“ (société exploitant le réseau interurbain nommé de la zone N.-E. de l'Espagne), fr. 652.048 des compagnies urbaines et fr. 21.010 des propriétaires des circuits particuliers. — ³⁾ Les compagnies exploitant la téléphonie urbaine sont au nombre de 32, et leurs réseaux les plus importants sont ceux de Madrid et de Barcelone.

France. — ¹⁾ Les chiffres indiqués avant 1900 s'appliquaient à la longueur des câbles. — ²⁾ Dont 216 sous-agents. — ³⁾ Service du nettoyage des bureaux. — ⁴⁾ Les années précédentes, les messages urbains et interurbains étaient compris dans ce chiffre; en 1900, les messages interurbains, au nombre de 295.771, ont été reportés au titre VI.

Grande-Bretagne et Irlande. — ¹⁾ Année financière du 1^{er} Avril 1900 au 31 Mars 1901. Les réseaux urbains sont, pour la plus grande partie, exploités par des entreprises autorisées. — ²⁾ Fils de cuivre d'un poids de 100, 150, 200, 300, 400, 600 et 800 l. a. par mille. — ³⁾ La longueur des circuits internationaux est de 196 km., à savoir : 117 km. de lignes aériennes et 79 km. de câbles sous-marins. — ⁴⁾ Câbles à plusieurs fils de cuivre d'un poids de 40 à 50 l. a. par mille. — ⁵⁾ Câbles à 4 fils, chaque fil pesant 160 l. a. et couvert de 300 l. a. de gutta-percha par mille nautique. — ⁶⁾ Longueur des circuits métalliques. — ⁷⁾ Aucun relevé n'a été fait des communications demandées par les abonnés. — ⁸⁾ Y compris les conversations affranchies de la taxe en échange des facilités accordées pour le tracé des lignes. Chaque conversation interurbaine compte pour une unité, indépendamment de sa durée. — ⁹⁾ Les recettes pour les conversations urbaines à partir des cabines publiques ne sont pas comprises dans les abonnements annuels (14.195 sur 38.879, voir sous rubrique V. b.). — ¹⁰⁾ Y compris les taxes terminales du Post Office. — ¹¹⁾ Les différences dans les recettes sur les lignes garanties sont payées par la „National Telephone Company“. — ¹²⁾ Comme l'année dernière, ces données comprennent le nombre et la valeur des conversations échangées entre Londres et Paris.

Hongrie. — ¹⁾ 26 réseaux sont à fil simple et 24 à fil double. — ²⁾ Fils d'acier de 1,8 mm. de diamètre. — ³⁾ Fils de fer de 5 ou de 3 mm. de diamètre, fils d'acier de 1,8 mm. ou fils de bronze de 2 mm. — ⁴⁾ Fils de bronze de 2 mm. — ⁵⁾ Lignes aériennes. — ⁶⁾ Dont 452 postes servant en même temps de cabines publiques. — ⁷⁾ Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — ⁸⁾ Unité de temps : 3 ou 5 minutes. Il y a été téléphoné en outre 133.818 télégrammes, qui sont compris dans la statistique télégraphique. — ⁹⁾ Les postes, télégraphes et téléphones étant réunis, les dépenses afférentes aux téléphones ne peuvent pas être indiquées.

Indes britanniques. — ¹⁾ Année financière du 1^{er} Avril 1900 au 31 Mars 1901. — ²⁾ En outre, il existe 313 communications particulières dans 89 localités. — ³⁾ Il n'y a pas de personnel spécial pour le service téléphonique. — ⁴⁾ Ces renseignements font défaut. — ⁵⁾ Pour renseignements concernant les tarifs, voir *Journal télégraphique* N° 4 du 25 Avril 1894, pages 93 et suivantes. — ⁶⁾ Il n'y a pas de compte spécial pour le téléphone. — ⁷⁾ Année financière finissant le 31 Décembre 1900. — ⁸⁾ Réseaux de Ahmedabad, Bombay et Karachi, exploités par la „Bombay Telephone Co.“; réseau de Calcutta-Howrah, exploité par la „Bengal Telephone Co.“, et réseaux de Madras, Moulmein et Rangoon, exploités par la „Oriental Telephone and Electric Co.“. Ces deux dernières sociétés n'ont pas fourni de renseignements, sauf en ce qui concerne les stations et postes, ainsi que les recettes. — ⁹⁾ Non compris 284 postes de communications particulières de la „Bengal Telephone Co.“ et 86 postes de la „Oriental Telephone and Electric Co.“. — ¹⁰⁾ Dont 15 dames. — ¹¹⁾ Pour renseignements concernant les tarifs, voir *Journal télégraphique* N° 8 du 25 Août 1898, page 179. — ¹²⁾ Conversion à raison de 1 roupie = fr. 1,60. — ¹³⁾ Y compris fr. 13.670 payés par la „Bombay Telephone Co.“ au Gouvernement des Indes comme régle.

Indes néerlandaises. — ¹⁾ Quinze compagnies, dont deux exploitent seulement des réseaux interurbains. — ²⁾ La plupart des réseaux sont à fils simples. A Batavia, un fil de cuivre forme le circuit métallique, afin d'éviter les influences désavantageuses des courants de la Compagnie du tramway électrique. — ³⁾ Fils d'acier de 2,2 à 3,5 mm. de diamètre et fil de fer galvanisé de 3 et 4 mm. — ⁴⁾ Fil de bronze de 4 mm. de diamètre et fil d'acier. — ⁵⁾ La plupart des ouvriers sont employés à titre permanent; ils sont payés de fr. 10 à 40 par mois. Ceux de la Compagnie des chemins de fer de Deli touchent fr. 1,45 par jour. En outre, ils sont logés par la Compagnie, et leur traitement médical est gratuit. — ⁶⁾ La plupart sont des hommes. — ⁷⁾ Dont 2.648.494 de la Compagnie téléphonique indo-néerlandaise, qui exploite les réseaux de Batavia, Semarang, Soerabaja et Buitenzorg. — ⁸⁾ Pour renseignements de tarifs, voir la statistique téléphonique des années 1898 et 1899 avec les additions suivantes : Compagnie „Telephone Insulinde“. Prix d'abonnement : pour les capitales de résidences (provinces) fr. 20, pour les autres villes fr. 30 et pour les établissements d'agriculture fr. 35 par mois. — Compagnie „Telephone Kraksaan“. Les frais d'entretien des diverses communications sont payés par les abonnés respectifs; les autres recettes (abonnements) servent à l'entretien du bureau central, aux paiements du personnel, etc. — Compagnie „Telephone Tegal“. Prix d'abonnement : jusqu'à une distance de la station centrale de 5 km., fr. 20; de 5 à 11 km., fr. 25; de 11 à 23 km., fr. 35; de 23 à 45 km., fr. 45, et au delà de 45 km., fr. 60 par mois. — Compagnie téléphonique Indo-néerlandaise. Prix d'une conversation au moyen des appareils automatiques d'une cabine publique, fr. 0,20. — ⁹⁾ Vente de matériel rebuté et intérêt du capital de réserve. — ¹⁰⁾ Non compris les dépenses de 8 compagnies.

Japon. — ¹⁾ Année budgétaire du 1^{er} Avril 1900 au 31 Mars 1901. — ²⁾ Fils de cuivre dur N° 8, 12, 14, 17; fils de bronze silicieux N° 17; fils d'acier N° 12; fils de fer N° 11, 14 et fils bimétalliques N° 12 et 16. — ³⁾ Câbles à isolation de

Statistique des communications téléphoniques, année 1900.

Observations

papier vernis et recouverts de plomb. — 4) Non compris 20 circuits duplex et 1 circuit en communication simultanée des télégraphes et des téléphones. — 5) Fils de cuivre dur N^o 8, 12, 14; fils d'acier N^o 12; fils de fer N^o 8 et fils bimétalliques N^o 12. — 6) Dont 1 en préparation d'ouverture. — 7) Direction générale des postes et des télégraphes. — 8) Tous à titre permanent. — 9) Dont 782 femmes. — 10) Dont 4 femmes. — 11) Non compris le nombre des conversations effectuées pour les télégrammes téléphonés. — 12) La taxe d'une conversation (5 minutes) est fixée à fr. 0,375. — 13) On perçoit fr. 0,075 par télégramme. Tous ces télégrammes sont transmis directement par téléphone entre les abonnés et les bureaux télégraphiques. — 14) Outre les conversations urbaines indiquées, il y a encore 594 conversations effectuées au moyen de l'appel téléphonique et 4465 échangées par les téléphones automatiques. — 15) Non compris 6037 conversations effectuées au moyen de l'appel téléphonique. — 16) Taxes d'abonnements et les frais accessoires. — Pour renseignements concernant les tarifs, voir *Journal télégraphique* N^o 4 du 25 Avril 1894, page 98. — 17) Frais d'enregistrement d'abonnements, ceux de déplacement des appareils, d'accordement des fils téléphoniques, montant du prix des registres des abonnés vendus, frais de la réparation des appareils, indemnités, frais des appels téléphoniques et des conversations effectuées par les téléphones automatiques. — 18) Conversion faite à raison de yen 0,40 pour un franc.

Luxembourg. — 1) Tous les réseaux sont reliés entre eux; 31 sont en outre reliés par fil direct au bureau central de Luxembourg. — 2) Fils de bronze phosphoreux d'un diamètre de 1,4 mm. — 3) Fils aériens de bronze phosphoreux d'un diamètre de 3 mm. — 4) Fils de bronze phosphoreux d'un diamètre de 2 mm. — 5) La réunion des services — postes, télégraphes et téléphones — ne permet pas de faire une distinction pour le personnel exclusivement attaché au service téléphonique. — 6) Ce chiffre comprend le nombre des communications urbaines et celui des conversations interurbaines sujettes aux taxes réglementaires indiquées dans la statistique de 1898. — 7) 10 centimes par télégramme. Les copies des télégrammes sont remises par voie postale comme lettres ordinaires. — 8) Pour renseignements concernant les tarifs, voir *Journal télégraphique* N^o 3 du 25 Mars 1894, pages 62 et suivantes. — 9) Ce chiffre comprend le produit des communications internes et internationales. — 10) Frais de déplacement, vente de matériel, etc. — 11) Les communications de réseau à réseau sont gratuites. — 12) Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, les dépenses pour le personnel ne peuvent pas être indiquées. — 13) Entretien, extension et amélioration du réseau.

Natal. — 1) Le personnel supérieur est commun à celui des télégraphes. — 2) Les abonnés payent une taxe fixe annuelle.

Norvège. — 1) Les indications relatives à l'exploitation par l'Etat se rapportent à l'année budgétaire du 1^{er} Avril 1900 au 31 Mars 1901. — 2) En partie des réseaux établis par l'Etat et en partie des réseaux privés acquis par l'Etat jusqu'à la fin de l'année. — 3) Aucun relevé n'en a été fait. — 4) Fils aériens. — 5) La plupart des fils téléphoniques interurbains sont placés sur les poteaux télégraphiques. — 6) Dont 110 sont aussi des bureaux télégraphiques. — 7) Les stations centrales servent aussi de cabines publiques. 84 de ces cabines publiques sont aussi des bureaux télégraphiques, 47 sont des bureaux télégraphiques pendant une partie de l'année et 19 sont des stations surveillantes. — 8) Le personnel est pour la plupart commun aux deux services télégraphique et téléphonique. — 9) Unité de temps: 3 minutes. — 10) La réunion des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique. — 11) Y compris 10 km. de câbles sous-marins. — 12) Non compris les lignes de communication entre les stations centrales. — 13) Y compris 81 km. de fils sous-marins. — 14) Y compris les lignes de communication entre les stations centrales, soumises soit à des taxes d'abonnement, soit à des taxes de conversation. — 15) Unité de temps: généralement 5 minutes. — 16) Y compris les recettes diverses de conversations interurbaines. — 17) En outre, fr. 196.891 dépenses des abonnés pour des appareils et des lignes jusqu'à la fin de l'année. — 18) A savoir: fr. 370.443 de frais d'entretien et fr. 394.686 de frais d'établissement.

Nouvelle-Calédonie. — 1) Réseau à fil simple en cuivre de $\frac{11}{10}$ de mm. de diamètre avec retour par la terre. — 2) Ligne établie en fil de fer de 3 mm. de diamètre avec terre pour retour. L'Administration procède à leur remplacement par du fil de bronze. — 3) Le personnel du service télégraphique assure la construction et l'entretien des réseaux téléphoniques urbain et colonial. — 4) Il n'est pas tenu compte spécial pour la construction et l'entretien des réseaux téléphoniques; ces dépenses sont englobées dans les frais d'exploitation du service télégraphique.

Nouvelle-Galles du Sud, 1899. — 1) La direction est confondue avec celle des télégraphes. — 2) A savoir: 67 femmes et 150 hommes.

Nouvelle-Galles du Sud, 1900. — 1) La direction est confondue avec celle des télégraphes. — 2) A savoir: 105 femmes et 162 hommes. — 3) Pour renseignements concernant les tarifs, voir *Journal télégraphique* N^o 3 du 25 Mars 1894, pages 98 et suivantes.

Nouvelle-Zélande. — 1) Année financière du 1^{er} Avril 1900 au 31 Mars 1901. — 2) Pour renseignements concernant les tarifs, voir *Journal télégraphique* N^o 4 du 25 Avril 1894, pages 106 et suivantes.

Pays-Bas. — 1) Fils de cuivre dur de 2,5 et 3 mm. de diamètre. — 2) Fils de cuivre dur de 3 et 4 mm. de diamètre. — 3) Etablies dans les bureaux télégraphiques de l'Etat. — 4) Tous les postes d'abonnés des réseaux urbains sont en communication avec les circuits interurbains. — 5) La direction est confondue avec celle des postes et des télégraphes. La direction des bureaux téléphoniques de l'Etat est confondue avec celle des bureaux télégraphiques. — 6) Dames. Le

Statistique des communications téléphoniques, année 1900.

Observations

personnel est exclusivement affecté au service téléphonique interurbain. — 7) Y compris le montant de l'achat des circuits intérieurs par l'Etat. — 8) Réseaux d'Amsterdam, d'Arnhem et de Rotterdam. — 9) Ces chiffres ne concernent que le réseau de Rotterdam. La longueur totale des lignes du réseau d'Amsterdam est de 92 km., dont la spécification n'est pas donnée. — 10) A savoir : Amsterdam, 1144 km. de fils aériens et 10.576 km. souterrains; Rotterdam, 832 km. de fils aériens et 10.315 km. souterrains; Arnhem, en tout 2808 km. — 11) Non compris 17 employés du réseau d'Arnhem dont la spécification n'est pas donnée. — 12) A savoir : 20 réseaux de la Compagnie néerlandaise du téléphone Bell et 24 réseaux d'autres exploitations privées. Toutes ces exploitations n'ont pu fournir d'autres données que celles qui figurent ci-après. — 13) Non compris les lignes et le personnel de la Compagnie néerlandaise du téléphone Bell, cette Compagnie n'ayant pas fourni de renseignements à ce sujet. — 14) Pour renseignements concernant les tarifs, voir *Journal télégraphique* N° 3 du 25 Mars 1894, pages 65 et 66.

Roumanie. — 1) Année financière du 1^{er} Avril 1900 au 31 Mars 1901. — 2) A savoir : 892 circuits entretenus par les départements et 154 circuits privés. — 3) Dont 50 entretenus par les départements, 42 privés, 7 servant à la téléphonie du système „Van Rysselberghe“ et 5 tracés spéciaux. — 4) Dont 7158 km. de lignes départementales, 785 km. de lignes privées, 1080 km. servant à la téléphonie du système „Van Rysselberghe“ et 404 km. des tracés spéciaux. — 5) Dont 7869 km. de fils départementaux, 910 km. de fils privés, 2160 km. servant à la téléphonie du système „Van Rysselberghe“ et 952 km. des tracés spéciaux. — 6) Dont 152 des départements. — 7) Dont 746 des départements. — 8) Dont 213 privés. — 9) Dans la Direction générale des postes et des télégraphes, le service d'exploitation télégraphique et téléphonique est chargé de diriger l'exploitation téléphonique. En outre, le personnel afférent au service télégraphique assure aussi le service téléphonique des stations et postes téléphoniques de l'Administration gouvernementale. Dans les centrales et les postes départementaux, le service est effectué par les employés des Administrations départementales. — 10) Les tarifs sont perçus sur la base de la loi du 1^{er} Mars 1900. — 11) Les taxes des conversations interurbaines sont confondues avec celles des conversations urbaines. — 12) Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, les dépenses afférentes aux téléphones ne peuvent pas être indiquées.

Russie. — 1) La Direction centrale est confondue avec la Direction générale des postes et des télégraphes. — 2) Il n'y a pas de renseignements précis. — 3) Compris dans le produit des abonnements urbains (fr. 6.828.608). — 4) Il n'y a pas de renseignements sur les recettes et dépenses des réseaux exploités par les Compagnies privées.

Sénégal. — 1) Le personnel des postes et des télégraphes assure l'installation, l'exploitation et l'entretien des postes téléphoniques. — 2) Les installations sont faites aux frais des abonnés.

Suède. — 1) Pour les réseaux urbains, les fils employés sont de bronze silicieux, généralement de 1 mm. de diamètre, et de fer de 3 ou 4 mm. de diamètre. Les câbles employés pour les lignes souterraines sont au papier et à l'air, de 50 à 250 fils doubles. — 2) Une partie considérable des fils téléphoniques sont mis sur les poteaux télégraphiques. — 3) Les circuits interurbains sont de cuivre dur ou de bronze phosphorique ou silicieux de 2, 2,5, 2,7, 3, 3,5 ou 4,5 mm. et de fer de 3, 4 ou 5 mm. de diamètre. — 4) 1764 km. sont à fil simple et 46.631 km. à fil double. — 5) 592 de ces postes sont ouverts pour le public comme cabines publiques. — 6) La direction est confondue avec celle des télégraphes. — 7) Personnel commun aux deux services télégraphique et téléphonique. — 8) La plupart des télégraphistes sont des dames. — 9) Nombre des périodes (de 3 minutes) et non des conversations proprement dites. — 10) Pour renseignements concernant les tarifs, voir *Journal télégraphique* N° 3 du 25 Mars 1894, pages 68 et suivantes. — 11) Principalement pour des matériaux vendus. — 12) Y compris les taxes pour les conversations locales mentionnées sous V. b. — 13) En outre, fr. 90.707 d'indemnité pour l'exploitation commune sur des lignes privées. — 14) Dont 2 dans des villes. — 15) Il n'existe pas de données à ce sujet.

Suisse. — 1) Lignes aériennes : en partie fils simples, en partie fils doubles. Lignes souterraines : fils doubles. — 2) Longueur totale des sections de lignes souterraines. Plusieurs canaux posés sur le même parcours ne forment qu'une seule section de ligne. — 3) Encore en partie fils de bronze de 1,25 mm.; dès 1899, les nouvelles constructions se font exclusivement en fil de bronze de 1,5 mm. — 4) Les conducteurs à double fil sont comptés deux fois. Câbles à isolation de papier, sous plomb, de 10, 20, 40, 60, 80, 100, 120, 140, 160, 180 et 200 conducteurs doubles. — 5) Fils de bronze de 2, 3 et 4 mm. — 6) Fils aériens de bronze de 3, 4 et 5 mm. — 7) La longueur des lignes interurbaines et internationales est comprise dans les chiffres indiqués sous rubrique I. b. (réseaux urbains). — 8) Dont 1415 km. en réserve. Le chiffre total représente une longueur de fils (les lacets comptés à double) de 35.278 km., dont 2830 en réserve. — 9) Y compris 776 stations communales. — 10) La direction centrale des téléphones est confondue avec celle des télégraphes. — 11) En outre, 40 fonctionnaires du télégraphe surveillent aussi le service téléphonique. — 12) A savoir : 352 à titre permanent et 160 à titre temporaire; ils sont payés de fr. 3,50 à 6 par jour. — 13) Non compris 530 téléphonistes qui exercent encore une autre profession. — 14) Y compris 28.901 conversations internationales partantes. — 15) Pour renseignements concernant les tarifs, voir *Journal télégraphique* N° 3 du 25 Mars 1894, pages 70 et suivantes, et N° 2 du 25 Février 1895, page 37. — 16) Les recettes (surtaxes) pour les télégrammes téléphonés et pour les phonogrammes (fr. 22.724) sont contenues dans le produit des télégrammes. — 17) Non compris l'augmentation de l'inventaire de fr. 936.090. — 18) Y compris fr. 611.892 d'intérêts du compte de construction, ainsi que fr. 1.637.425 d'amortissement du même compte.

Statistique des communications téléphoniques, année 1900.

Observations

Tunisie. — 1) 4 réseaux à double fil et 5 à simple fil. — 2) Fils de bronze de $1\frac{1}{10}$ mm. — 3) Fils de cuivre de 2,5 mm. et fils de fer de 3 et 4 mm. — 4) Les circuits téléphoniques sont posés sur les mêmes appuis que les lignes télégraphiques. — 5) 1086 km. de fils des circuits téléphoniques sont utilisés simultanément ou alternativement pour le télégraphe. — 6) Le service téléphonique étant réuni à celui des postes et télégraphes, il n'est pas possible de fournir ces renseignements. — 7) Pour renseignements concernant les tarifs, voir *Journal télégraphique* N° 3 du 25 Mars 1894, page 75.

Victoria. — 1) Doubles fils pour les réseaux de Geelong et Warrnambool. — 2) Fils de cuivre dur de 1,65 mm. de diamètre. Une partie des fils dans les rues sont en câbles aériens. — 3) Câbles isolés au moyen de coton, de paraffine et de papier enfouis dans des tranchées remplies de sable. — 4) Fils de cuivre dur de 1,65 et 2,11 mm. de diamètre sur des poteaux télégraphiques. — 5) En outre, il existe 311 lignes privées non reliées aux stations centrales. — 6) Sous la direction du „Deputy Postmaster General“. Les ingénieurs du télégraphe contrôlent toutes les lignes télégraphiques et téléphoniques. — 7) Dont 31 hommes. — 8) Aucun relevé n'en a été fait. — 9) Pour renseignements concernant les tarifs, voir statistiques de 1895 (*Journal télégraphique* N° 8 du 25 Août 1897) et de 1898.